

LA DIGITALISATION DU COMMERCE PHYSIQUE : UN ENJEU ÉCONOMIQUE, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL MAJEUR !

J'ai l'immense privilège de présider aux destinées d'une entreprise technologique dont l'utilité et la raison d'être m'apparaissent chaque jour un peu plus, ainsi qu'à tous nos collaborateurs. Notre grande affaire chez SES-imagotag, depuis 30 ans (cette année !) c'est la digitalisation des magasins physiques, leur revitalisation par la technologie. Concrètement, cela veut dire inventer des solutions, basées sur les technologies de l'internet des objets, du cloud, de la data et de l'IA, pour transformer les magasins en des environnements ultra-efficaces, connectés, plus automatisés et plus intelligents, apportant un service et une expérience de grande qualité à des consommateurs de plus en plus exigeants.

Pourquoi donc est-ce si important me direz-vous ?

D'abord parce que le commerce est le plus important secteur économique mondial, représentant environ 15% du PIB mondial, et le premier employeur privé (un emploi sur six). Par conséquent tout ce qui affecte le commerce a un impact économique et social majeur. Or le commerce physique (80% du secteur) est sous forte pression économiquement depuis des années : les profits y ont baissé de moitié en dix ans du fait de l'érosion des marges, de la hausse des coûts (immobilier, main d'œuvre) et de la concurrence des canaux digitaux. La résurgence d'une inflation forte accentue cette pression à tous les niveaux du compte d'exploitation du commerce physique.

Ensuite parce que le commerce est responsable de 25% des émissions totales de gaz à effets de serre du fait de son empreinte considérable : construction, logistique et transport, énergie, papier, déchets, etc. Or ces émissions déjà considérables continuent d'augmenter - ce dont personne ne parle bizarrement - du fait du développement rapide du e-commerce qui dans son modèle actuel (livraison direct entrepôt) requiert

la construction d'une infrastructure logistique entièrement nouvelle : dans les années qui viennent le E-commerce pourrait nécessiter la construction de près d'un milliard de m² d'entrepôts nouveaux soit l'émission de milliards de tonnes de CO₂. Des émissions qui seraient inutiles si le développement du E-commerce s'appuyait sur la modernisation et la digitalisation de l'infrastructure existante des magasins, qui apporte déjà tous les matins tous les biens de consommation nécessaires à quelques centaines de mètres de tous les consommateurs.

Pour toutes ces raisons, la digitalisation du commerce physique est une nécessité économique, un impératif environnemental et social, bref un bien commun.

Et c'est la magnifique mission de SES-imagotag, leader technologique incontesté de ce secteur au plan mondial, dont le développement s'accélère grâce à une demande de plus en forte et une capacité d'innovation incomparable.

Avec une présence désormais mondiale et un leadership très fort sur le marché Européen, l'immense marché potentiel nord-américain nous tend les bras. SES-imagotag y est reconnu par les plus grands partenaires technologiques (Microsoft, Qualcomm, SAP, Cisco, ...) et les plus grands commerçants mondiaux à commencer par Walmart, comme la société de référence dans le Retail IOT.

Beaucoup de travail en perspective, au service d'un bien commun : la modernisation du commerce. Beaucoup de création de valeur aussi nous l'espérons, pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires, tous de plus en plus nombreux et internationaux. Une affaire à suivre...



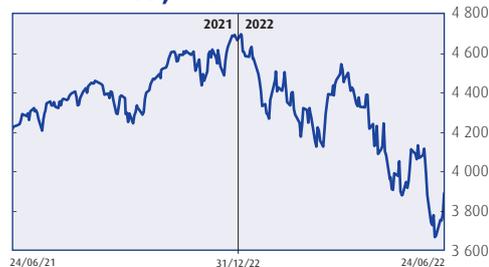
THIERRY GADOU
Chairman & CEO
de SES Imagotag

INDICES depuis le 1^{er} janvier 2022

CAC 40 - 15,1%



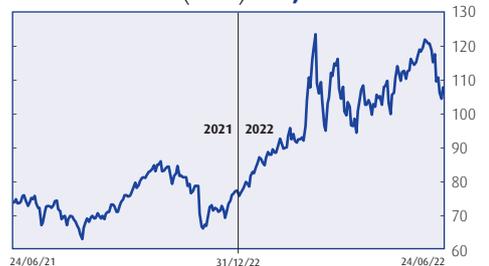
SP 500 - 17,9%



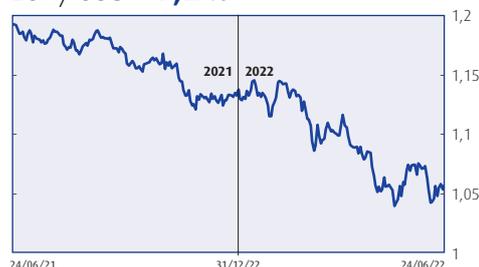
NIKKEI 225 - 8,0%



PÉTROLE WTI (N.Y.) 42,9%



EUR/USD - 7,2%



“LE CHOC D’INCERTITUDE EST BRUTAL ET IL S’INTENSIFIE”

LES MARCHÉS DE TAUX



ALEXANDRE PERRICARD
GÉRANT OPC

Inflation au plus haut, craintes de récession, retour du risque de fragmentation en zone euro..., les marchés obligataires ont connu de meilleurs jours !

Les tensions sont d’autant plus vives que nous sortons d’une période inédite où le baromètre des taux affichait des rendements glaciaux....

Les causes d’une telle situation sont connues et trouvent leur origine dans les conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine (perturbation des chaînes d’approvisionnement, flambée des prix de l’énergie et des matières premières...).

Dans cet environnement, **les banques centrales se placent en première ligne de la bataille contre l’inflation.**

Après avoir maintenu ses taux directeurs à 0% pendant 2 ans pour contrer les effets de la crise sanitaire, **la FED a enclenché dès le mois de mars un nouveau cycle de resserrement monétaire très rapide** en relevant ses taux à 3 reprises pour les porter à 1.50%/1.75% le 15 juin dernier où, pour la 1^{ère} fois depuis 1994, une hausse de 75pb a été actée.

Face à la vigueur de l’inflation (IPC de mai à 8,6% ; 6% hors alimentation et énergie), la FED affiche son volontarisme. La réduction de la taille du bilan (9000mds\$) est activée et **la neutralité monétaire est visée dès juillet** avec des taux directeurs attendus à 2,25%/2,50% (niveau de taux qui ne stimule ni ne ralentit la croissance).

Au-delà, les projections de taux demeurent haussières avec une prévision à 3,4% fin 2022. **“Citius, Altius, Fortius” ! La FED fait sienne la devise olympique en accélérant la cadence au détriment de la croissance, capable selon elle, d’absorber des conditions financières plus restrictives.**

En réponse, **la courbe des taux américains s’est sensiblement aplatie et flirte avec l’inversion.** Au 15/06/2022, le rendement des bons du Trésor à 2 ans s’élève à 3,19% contre 3,28% pour le 10 ans...

En Zone Euro, la BCE est confrontée à une équation complexe : lutter contre l’inflation via le durcissement de sa politique monétaire tout en préservant la stabilité financière.

Si le **séquencement des futures hausses de taux est à présent bien défini** (1^{er} relèvement en juillet puis en septembre et au-delà), son



CATHERINE VIAL
ANALYSTE FINANCIER

LES MARCHÉS ACTIONS

Le choc d’incertitude est brutal, et il est là pour durer. Il y a la pandémie de coronavirus qui n’est pas terminée, encore

très présente en Chine et qui renforce les problématiques d’approvisionnement à l’échelle mondiale. **Il y a le choc inflationniste qui s’intensifie**, pèse sur le pouvoir d’achat des ménages et fait pression sur les marges des entreprises. En réaction, il y a maintenant les décisions **des banques centrales** qui, les unes après les autres, en viennent à resserrer leurs politiques monétaires pour calmer rapidement la croissance et l’inflation. **Vient se rajouter un choc d’incertitude né du conflit russo-ukrainien** : un conflit appelé à durer qui vient amplifier les risques de pénurie et alimente la hausse des prix.

Dans ce contexte, **l’économie mondiale traduit toujours une bonne capacité de résistance. Mais pour combien de temps ?**

En zone euro, les conditions d’activité courantes résistent encore. Les services bénéficient du reflux de la vague Omicron, ce qui compense la faiblesse de l’industrie. Le chômage se résorbe progressivement. Les gouvernements adoptent des mesures de soutien au pouvoir d’achat. **Les signaux restent positifs mais ils commencent à se dégrader.** La poussée d’inflation et la hausse des taux pèseront sur la demande future même si tous les gouvernements ont adopté des mesures fiscales ou réglementaires pour atténuer le choc. La confiance des ménages s’est beaucoup dégradée en mars et ne s’est pas redressée depuis. Les enquêtes auprès des entreprises donnent des signaux mitigés.

calibrage dépendra des perspectives actualisées d’inflation à moyen terme.

Face à l’intensification des pressions inflationnistes (IPC de mai à 8,1%), la BCE a révisé à la hausse ses prévisions d’inflation (+6,8% en 2022) et revu à la baisse ses projections de croissance (+ 2,8% en 2022).

Dès lors, **les rendements souverains se sont sensiblement tendus** (Bund à 1,63% et OAT 10 ans à 2,21% au 15/06/2022) **et les écarts de taux entre les pays “cœur” et la périphérie se sont creusés ravivant ainsi**

Face à la montée des pressions, **le risque devient baissier sur l’activité. La frontière entre un fort ralentissement de l’activité et une récession est faible. C’est là toute l’interrogation du marché.**

Sur les marchés, la tension est palpable, avec des valorisations sous fortes pressions baissières qui s’ajustent aux nouvelles conditions de marché : plus d’inflation, plus de taux, moins de liquidité. A ce stade, le biais reste évidemment haussier sur les taux **mais on peut espérer qu’une bonne partie du “derating” soit derrière nous. La dégradation des conditions macro et leur impact sur les résultats d’entreprises est en revanche probablement encore à venir.** Le risque de pincement des marges devient jour après jour plus probable. **Mais n’est-il pas déjà dans les cours ?**

“ En zone euro, les conditions d’activité courantes résistent encore ... mais le risque devient baissier. La frontière entre un fort ralentissement et une récession est faible. C’est là toute l’interrogation du marché ”

La prudence est de mise : l’incertitude reste élevée, la visibilité faible et le marché volatile. Mais notre message demeure le même : ne paniquons pas, comme toujours il y aura des excès. **Gardons la tête froide en continuant de renforcer encore la qualité des portefeuilles.**

le risque de fragmentation de la Zone (10 ans italien à 3,80%).

Aux grands maux, les grands remèdes ! **La BCE réitère son engagement sans limite à défendre l’euro** et à définir, aux côtés de l’arsenal existant, un nouvel outil d’intervention massive en cas de besoin. A bon entendre !

Dans cet environnement, **les primes offertes par les obligations d’entreprises redevennent attractives et offrent de nouvelles opportunités d’investissement sans sacrifier à la prudence.** ■

PRODUITS STRUCTURÉS

L'inflation que les banques centrales ont estimé temporaire, puis durable, semble désormais plus installée. Elle a dépassé les 8% en mai, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Les banques centrales n'ont eu d'autres choix que de relever leurs taux (+ 0,75% pour la FED, le mois prochain pour la BCE). Les marchés ont décroché, Paris affichant pour sa part une baisse annuelle de 18%.

Dans ce contexte perturbé, nous avons conçu une offre en Produits structurés spécialement dédiée à nos clients chefs d'entreprise, personnes morales ou associations. Cette offre, **Trésorerie +**, allie plusieurs avantages : des maturités courtes de l'ordre de 24 mois, des rémunérations versées tous les trimestres, des niveaux de barrières élevées, toujours un effet mémoire pour les bonus et des niveaux de rappels fréquents, réduisant ainsi un peu plus le risque de marché.



PIERRE CHARDON
GESTION OPTIMISÉE

Nous avons su faire preuve d'agilité, profitant de la dégradation des conditions de marché, tout en augmentant les niveaux de nos barrières. Actifs sur la volumétrie, nous avons réalisé déjà plus de 20 émissions sur ce segment spécifique. Les rendements affichés vont de 5,19% l'an sur Carrefour, l'une des réussites boursières de l'année en cours, jusqu'à plus de 13% sur Faurecia ou Société Générale. Toutes les barrières "capital" sont à 50% et les bonus bénéficient tous d'un effet mémoire. Les premières rémunérations seront versées dès le mois prochain. Nous nous sommes fixé une règle : afficher des rendements minimaux de 5% l'an, sans limite à la hausse.

Plus que jamais, l'offre **Trésorerie +** semble bien adaptée à la situation actuelle : offrir le meilleur couple rendement/risque du moment.

Quelques exemples de nos dernières émissions

	24 mois / 7,10% Bonus trimestriel Protection 50%		24 mois / 11,84% Bonus trimestriel Protection 50%		24 mois / 6,60% Bonus trimestriel Protection 50%		24 mois / 10,08% Bonus trimestriel Protection 50%
	24 mois / 6,30% Bonus trimestriel Protection 50%		24 mois / 12% Bonus trimestriel Protection 50%		24 mois / 13,12% Bonus trimestriel Protection 50%		24 mois / 10,08% Bonus trimestriel Protection 50%

L'ACTUALITÉ DES FCP

Code ISIN	Nom Catégorie du fonds	Risque	Valorisation 24/06/2022	Performance			
				1 ^{er} Janvier	1 an	3 ans	5 ans
FR0013006590	UZÈS GRANDS CRUS Fonds Vins	5/7	5 391,53 €* €	2,30%	5,63%	3,08%	0,09%
FR0007073788	UZÈS BOSCARY SÉLECTION Actions France - PEA PME	6/7	3 458,80 €	- 13,77%	- 5,85%	30,08%	9,09%
FR0007372065	UZÈS ENTREPRISES Obligations Court Terme	2/7	1 209,88 €	- 1,28%	- 1,25%	- 0,93%	- 0,91%

*Cours au 25/03/2022.

Le portefeuille de l'OPC est soumis aux fluctuations des marchés, les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.

Focus / UZÈS GRANDS CRUS



JEAN-MARIE GODET
GÉRANT UZÈS GESTION

Les grands crus poursuivent leur reprise entamée en 2021 sur le Liv-Ex avec une progression de + 4,33% de l'indice principal, le Liv-Ex100, depuis le 1^{er} janvier. Le nombre de bouteilles de vin négociées sur la plateforme britannique a repris et continue d'augmenter avec une hausse mensuelle des échanges de + 19,6%.

Les régions les plus performantes du Liv-ex 100 ont été en début d'année la Champagne, la Californie, le Piémont et le Rhône. Parallèlement, la Bourgogne continue sa progression et reste plus que jamais la région la plus chère sur le marché secondaire. Par ailleurs, Bordeaux a légèrement redressé sa part de marché, mais celle-ci reste sous la "barre des 40%" en valeur, à 34,30% des transactions enregistrées. Cette légère reprise est principalement portée par ses millésimes 2019 et 2018. Pendant ce temps, la Bourgogne reste très solide à 27,30% du marché, la Champagne proche de 12%.

Les prix des grands crus ont poursuivi leur hausse constante en mai, tandis que les actions ont clôturé un mois tumultueux. Le Liv-ex 100 a augmenté de + 0,7% – la même augmentation que les deux mois précédents – tandis que le Liv-ex 1000 a fait un mouvement plus notable de + 1,6%. Les indices ont surperformé l'or, refuge traditionnel, prouvant que le vin peut performer en période d'inflation et d'incertitude économique.

Dans ce contexte de marché encore favorable, la valeur de la part continue sa progression à 5 391,53 €, soit une hausse de + 2,30% sur le premier trimestre 2022 et de + 8,72% sur les 12 derniers mois.

Pour suivre nos OPC, nous vous invitons à consulter notre site : www.finuzes.fr

COMMENT RÉDUIRE LES DROITS DE SUCCESSION POUR L'HÉRITIER OU LE LÉGATAIRE PARENT ÉLOIGNÉ OU NON PARENT

Valérie DESCHAVANNE : *Nombreuses sont les personnes sans conjoint ni enfant. Or, hériter d'un parent éloigné, même seulement d'un oncle ou d'une tante ou être légataire d'un voisin ou d'un ami engendre souvent des frais de succession (Droits de Mutation à Titre Gratuit) très importants. N'y a-t-il pas une solution pour optimiser ces frais ?*



VALÉRIE DESCHAVANNE
DIRECTRICE DU BUREAU
DE SAINT-ETIENNE

Patrick PRUGNAUD : *En effet, si vous êtes un neveu ou une nièce héritier d'un défunt, en dehors d'un abattement de 7 967 €, le reste du patrimoine du défunt est taxé à 55% ! Si vous êtes un parent encore plus éloigné ou un non-parent, hériter ou léguer se solde par une taxation à 60% au-delà d'un abattement encore plus faible de 1 594 €.*

Dans le même temps, de nombreuses Fondations, Associations Caritatives ou Culturelles appellent à notre générosité... Souvent ces dernières ne paient aucun droit de succession en cas de legs à leur profit.



PATRICK PRUGNAUD
INGÉNIEUR PATRIMONIAL
DIPLOMÉ NOTAIRE

Valérie DESCHAVANNE : *Oui c'est normal, l'Etat cherche à encourager les dons à des associations dont les missions sont nécessaires à la société...*

Patrick PRUGNAUD : *Savez-vous qu'il est parfois possible d'augmenter la valeur des legs à ses proches tout en faisant une bonne œuvre ?*

Une idée "gagnant-gagnant" pour tout le monde : augmenter la part de legs à recevoir par votre neveu ou ami tout en soutenant ces associations d'intérêt général !

Supposons que, sans conjoint ni enfant, vous vouliez léguer 100 000 € à votre neveu ou un ami (hors les abattements minimaux évoqués ci-dessus) :

- Si votre neveu est seul légataire : il recevra $100\,000\text{ €} - 55\% \times 100\,000\text{ €} = 45\,000\text{ €}$

- Si votre ami est seul légataire : il recevra $100\,000\text{ €} - 60\% \times 100\,000\text{ €} = 40\,000\text{ €}$

Maintenant, si vous constituez légataire universel une association bénéficiant de l'exonération de DMTG, charge à cette association de reverser 50 000 € nets de droits de transmission à votre neveu ou à votre ami : L'association recevra 100 000 € sans droit à payer. Mais elle doit reverser 50 000 € à votre neveu ou ami pour lequel elle devra payer les droits de transmission à ce dernier ($60\% \text{ de } 50\,000\text{ €} = 30\,000\text{ €}$).

Résultat : *votre neveu ou ami reçoit 50 000 €, soit plus que ce que vous auriez pu lui léguer en le nommant légataire universel. L'œuvre à laquelle vous avez fait un leg universel aura de son côté conservé $(100\,000 - 50\,000 - 30\,000) = 20\,000\text{ €}$.*

Voilà une belle manière d'optimiser ses legs !

Il conviendra cependant de ne pas exagérer le montant du leg, au risque de constituer un abus de droit ou de pousser l'association à renoncer au leg s'il ne devenait plus intéressant pour elle.



PARIS

13 rue d'Uzès - 75002 PARIS - Tél. : 01 45 08 96 40

LYON

9, rue Grenette - 69289 LYON CEDEX 02 - Tél. : 04 78 42 51 18

CANNES

37, rue d'Antibes - 06400 CANNES - Tél. : 04 97 06 66 40

SAINT-ETIENNE

4, place Jean-Jaures - 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. : 04 77 38 70 04

ANNECY

5, avenue du Pré-Félin - Annecy-le-Vieux - 74000 ANNECY - Tél. : 04 50 66 50 50

LILLE

11, rue Jean Roisin - 59800 LILLE - Tél. : 03 28 04 05 15

Avertissement : Entreprise d'investissement agréée par le CECEI le 25 juillet 1997 (Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement de la Banque de France) et par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), la FINANCIÈRE D'UZÈS est également membre d'Euronext. La FINANCIÈRE D'UZÈS relève des autorités compétentes que sont l'AMF et l'ACPR. Les informations contenues dans ce document ont été puisées aux meilleures sources mais ne sauraient entraîner notre responsabilité. Par ailleurs, La FINANCIÈRE D'UZÈS est organisée de manière à assurer l'indépendance de l'analyste ainsi que la gestion et la prévention des éventuels conflits d'intérêt.